

## Vente de parts d'une SCI mais pas payer

## Par jeange83, le 22/09/2013 à 10:12

bonjour, je possède 33% de parts d'une SCI, nous somme 3 associés a la hauteur de 33% chacun, en 2009 je leurs ai signifiée mon intention de vendre mes parts, après négociation du prix auprès de mes 2 associés, il m'ont envoyer les actes de cédant en sous seins privée ( par leur avocat dates et signée) en 6 exemplaires avec mention ( bon pour accord ), mais le règlement n'était pas joint ( depuis 2 ans ) plus de réponse de leurs part, de plus ils me demandée de ne pas me payer mon compte courant d'associés.

Que faire, les parts sont elles vendu, une promesse d'achat signée ai une vente?, dois-je les assignées.

merci de votre réponse, cordialement